

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mai 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

**2015 DGRI 19** Convention relative au programme de travail 2015-2018 entre la DGRI et l'APUR.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1, L.1115-1-1 et L.2512-11 ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2015 par lequel Mme la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer une convention avec l'APUR sur le programme de travail avec la DGRI sur 2015-2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) la convention jointe au présent projet de délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement exercice 2015 et suivants, rubrique V048, Fonds 120, centre financier 07, chapitre 011, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**